Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025170-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 16 décembre 2025**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**21 + 5 pouvoirs**	**09 décembre 2025**	**10 décembre 2025**

N° délibération	Objet
2025-170	**Subvention exceptionnelle à l'association ADDES**

Le 16 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Anne Rolland, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

_____

Rapporteur : Anne ROLLAND

Dans un courrier adressé au Président et reçu le 25 novembre dernier, l'association ADDES a formulé à la collectivité une demande de soutien financier exceptionnel. Cette demande intervient dans un contexte de grandes difficultés rencontrées par l'association face à trois facteurs principaux :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200067197-20251216-2025170-DE

1) la hausse généralisée de ses charges de gestion,

2) la diminution de l'activité liée à l'accueil de groupes scolaires,

3) la perte d'une part importante de ressources provenant d'un dispositif départemental non renouvelé.

En début d'année 2026, l'association sera accompagnée par la région vers l'élaboration d'un plan de restructuration visant notamment à réduire sa masse salariale.

La demande intervient afin de permettre à l'association de passer cette période de transmission. Cette demande a été étudiée par la commission « services à la population » le 8 décembre dernier et cette dernière a conclu le débat par un avis favorable.

Il est proposé par la commission « services à la population » d'accorder une aide exceptionnelle à l'association ADDES de 3 790 € tout en précisant à l'association que l'octroi éventuel d'une subvention en 2026 sera étudié à la suite d'une présentation orale des représentants de l'association ADDES, du rapport d'audit et des actions mises en place pour retrouver un nouvel équilibre financier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 3.790 € sous conditions indiquées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 décembre 2025